

Condamné pour l'agression et l'enlèvement d'une Bagnolaise

Assises. Saïd Dalla va purger une peine de vingt-quatre ans de prison dont une période de sûreté de seize ans.

Les jurés n'ont pas hésité longtemps. Après deux heures de délibéré seulement, la cour d'appel d'assises d'Avignon a condamné ce vendredi Saïd Dalla à 24 ans de réclusion criminelle pour enlèvement sans libération volontaire et violences avec arme, à Bagnols-sur-Cèze en novembre 2011. Une peine assortie d'un suivi sociojudiciaire et d'une obligation de soins de dix ans (avec possibilité de rajouter dix ans de prison s'il ne s'y conforme pas) et d'une période de sûreté de seize ans. Soit quatre ans de moins que le premier procès d'assises en 2015 à Nîmes, mais en réalité une condamnation aggravée car aucune période de sûreté n'avait été prononcée jusque-là.

Une adolescente violée en 2003

Pourtant, Saïd Dalla est un homme dangereux. Qui a déjà violemment agressé deux jeunes Bagnolaises. En effet, c'est la deuxième fois qu'il est condamné par une cour d'assises : ce vendredi 7 avril, donc, mais aussi en 2003 pour des faits d'enlèvement et de viol sur une jeune fille de 16 ans. Et c'est pour ces antécédents gravissimes que Saïd Dalla, grand homme mince au nez proéminent et au regard baissé, a été



■ Aurélie (ici, de dos) avec ses avocats, M^{me} Ludovic Para et Cédrine Raybaud.

PHOTO ALU

condamné si lourdement. « Monsieur, je préfère vous rencontrer dans une cour d'assises que dans la rue ! », lui envoyait pendant le procès maître Ludovic Para, avocat de la partie civile. Qui qualifie les faits de « terrifiants » et « dignes d'un scénario de cinéma ». Ce soir de novembre 2011, Aurélie a 21 ans et attend une amie dans sa voiture sur le parking de la gare, pour sortir en discothèque. Arrive un homme qui lui réclame du feu et qu'elle éconduit sans ménagement.

« Il dit qu'il a vu un doigt d'honneur et que ça l'a énervé... Mais dans ce cas, pourquoi ne l'agresse-t-il que dix minutes plus tard ? », faisait remarquer Maître Cédrine Raybaud, elle aussi pour la partie civile. Car c'est en revenant à pas de loup derrière la voiture d'Aurélie que Saïd Dalla peut l'attaquer par surprise, lui glisser une scie à bois sous la gorge et la sortir de l'habitacle. Il la traîne ensuite au sol, avant de la faire monter de force dans son véhicule. « Elle a eu la formidable présence

d'esprit de signifier à son kidnappeur que s'il laissait la portière ouverte et les phares de sa voiture allumés, quelqu'un découvrirait vite qu'elle avait disparu », continue l'avocate. C'est quand son agresseur sort couper le contact qu'Aurélie prend la fuite. Mais elle est rattrapée et un déluge de coups s'abat sur elle. Si bien qu'aujourd'hui, elle a encore « toutes les dents du bas qui se déchaussent ». Elle est de nouveau jetée dans la voiture mais ses hurlements glaçants et ininterrompus (et

enregistrés sur la messagerie vocale d'une de ses amies) alertent une voisine qui hurle à son tour et prévient la police. Ce qui finit par mettre en fuite le prédateur.

« Viol inconscient »

« Elle s'est sauvée la vie toute seule, estimait hier Maître Para. Elle s'en est sortie grâce à son courage et sa force. » L'avocat général a ensuite requis vingt-huit à trente ans de réclusion. Avant que la défense, représentée par Maître Stephen Rochette, ne tente un portrait moins effrayant que celui dressé par les experts qui parlent de « pulsions archaïques et sadiques ».

« Il est arrivé du Maroc en France quand il avait 15 ans et il ne maîtrise pas bien notre langue. Il emprunte des mots qui ne sont pas dans son vocabulaire et qui peuvent être mal interprétés. » En effet, son client a tout de même reconnu qu'il aurait pu se livrer au « viol inconscient » d'Aurélie. « Depuis qu'il est en détention, il fait beaucoup d'efforts pour se soigner. Grâce à cela et un traitement, les experts estiment que l'on peut réduire, voire annuler, le risque de récurrence », concluait la défense.

AVELINE LUCAS

redac.bagnols@midilibre.com

TÉMOIGNAGE

« Pour qu'il ne recommence plus »

Aurélie avait l'air serein vendredi après-midi en entendant le verdict. « Je suis satisfaite du jugement car la peine de sûreté et l'obligation de soins ont été prononcées pour qu'il ne recommence plus. C'est ce qui me fait le plus de bien aujourd'hui, avec le fait de savoir que je ne verrai plus jamais, que je n'aurai plus à l'affronter... Je n'ai pas supporté ses mensonges et qu'il ne dise pas la vérité. J'ai aussi eu beaucoup de mal à entendre le psychologue de la prison dire que mon agresseur est un père exemplaire ! Je me dis que cet homme est complètement malade et qu'il ne faut surtout pas qu'il recommence. Jamais je n'aurais pensé qu'il m'arrive une chose pareille dans une ville tranquille comme Bagnols-sur-Cèze. Je ne sais pas quelle énergie m'a poussée à me battre, si ce n'est l'instinct de survie. Je me suis vue morte... Mais aujourd'hui, je vais enfin pouvoir commencer ma vie. Et oser ressortir seule, par exemple. »

Le Pin : le pilote d'un buggy se tue

En fin d'après-midi vendredi, un dramatique accident de buggy s'est produit à Valbrix, à proximité de la commune du Pin. Deux personnes qui pratiquaient cette activité motorisée ont eu un accident dans une zone assez escarpée.

Pour une raison que l'enquête de gendarmerie devra déterminer, le buggy s'est retourné, emprisonnant les occu-

pants dans un amas de ferraille. Le pilote, âgé de 32 ans, a été tué sur le coup. La passagère, âgée de 28 ans, a été grièvement blessée. Dépêchés sur place, les sapeurs-pompiers de Bagnols ont porté secours aux victimes. Une équipe du groupement de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRIMP) est intervenue afin de prêter main-forte aux

sapeurs-pompiers. Si l'hélicoptère de la Sécurité civile a permis au médecin d'arriver plus vite, celui-ci n'a rien pu faire pour le pilote. La passagère a, quant à elle, été hélitreuillée afin d'être évacuée sur le centre hospitalier de Bagnols-sur-Cèze pour y subir des soins.

PIERRE-JEAN CÔME
pcome@midilibre.com



■ Une enquête de gendarmerie est ouverte. DR

Bagnols en fleurs fête son quart de siècle

Programme. Des animations variées en ville ce samedi 8 avril.



■ Horticulteurs et fleuristes de retour. ARCHIVES M. A.

Bagnols n'est pas labellisée Ville fleurie mais cela n'empêche pas ses habitants de vouer une certaine passion aux fleurs : depuis vingt-cinq ans, la ville se pare de pétales de toutes les couleurs avec le Marché aux fleurs et aux plantes. Cette année, l'événement a lieu ce samedi 8 avril, de 9 h à 18 h, sur le boulevard Lacombe et sur la place Mallet.

Des bombes à graines

Au programme : dix stands de fleuristes, horticulteurs et pépiniéristes, fabricants d'huiles essentielles, de cosmétiques bio, de savon artisanal à base de plantes ou encore de cire d'abeille pour bougies décoratives. Une exposition sur les plantes provençales aromati-

ques et médicinales sera également proposée, ainsi que des animations comme un atelier créatif pour les enfants (à partir de 4-5 ans) de confection de plantes et fleurs à partir d'objets de récupération. Les enfants pourront également réaliser des « bombes à graines », profiter du manège à plumes ou découvrir la ferme pédagogique avec lama, alpaga, boucs et autres animaux. Deux stands de sensibilisation au compostage et aux couches lavables sont aussi prévus. Un jeu de piste est organisé par l'association des commerçants, accompagnée par l'Agglomération du Gard rhodanien (service Prévention et Gestion des Déchets) avec des bons goûters, crêpes et gaufres.

CINÉMA

BAGNOLS-SUR-CÈZE

Cinéma Le Casino
Rue du Casino,
☎ 04 66 89 60 47.
Tarif : pour les moins de 14 ans, 4,50 €.
À bras ouverts : 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 15.
Les Schtroumpfs : 14 h, 16 h 30.
Baby Boss : 14 h, 16 h 30, 19 h.
Ghost in the Shell : 14 h, 21 h 15.
La Belle et la Bête : 16 h 30, 19 h.
Lion : 19 h, 21 h 15.
Gangsterdam : 21 h 15.

PONT-SAINT-ESPRIT

Groupe Ciné 102
Centre Pépin
☎ 04 66 39 43 34.
Blanche Neige et les 7 nains : 17 h.
Boule et Bill 2 : en avant-première, 17 h.
Pinocchio : 14 h 30.
La Belle et la Bête : en 2D, 20 h 30 et en 3D, 14 h 30.
Sage femme : 20 h 30.

D'ORANGE À AVIGNON, DE BOLLÈNE À BAGNOLS, RETROUVEZ TOUTES LES SÉANCES, TOUS LES JOURS, SUR MIDILIBRE.FR, ONGLET BAGNOLS.

GARDES MÉDICALES DU JOUR

Médecins

Bagnols, Orsan, Connaux, Saint-Marcel-de-Careiret, Pont-Saint-Esprit, Roquemaure, Goudargues, Lussan, Cornillon, Saint-Marcel-d'Ardèche et Villeneuve-lès-Avignon :
☎ Tél. 15 (urgence)

Pharmacies

Pour les gardes dans le Gard, elles s'effectuent du samedi 9 h au samedi suivant 9 h ; passage obligatoire par le commissariat de police, de 20 h à 9 h et de midi à 14 h 30. Concernant le secteur de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, pas de permanences de 12 h à 14 h 30, du lundi au samedi.
Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit : pharmacie Roumieux, centre commercial de la Mayre, à Bagnols-sur-Cèze.
Roquemaure et Villeneuve-lès-Avignon :

pharmacie Grand-Angles, avenue de Tavel, Les Angles,
☎ 04 90 25 34 37.

Infirmières

Villeneuve-lès-Avignon, Roquemaure, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Saint-Paulet-de-Caisson : contacter son infirmière habituelle qui assure la continuité des soins 24 h/24 ou la plus proche de son domicile.
Saint-Marcel-d'Ardèche : M^{mes} Blisson, Louis et Marcel, ☎ 04 75 04 67 35 ou M^{mes} Bouchon et Pailhon, ☎ 04 75 04 68 76.

Ambulances

Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit : ambulances Raoux (Bagnols), ☎ 04 66 89 66 66 ; ambulances Saint-Christophe (Bagnols),

☎ 04 66 39 82 17 ; ambulances ATA (Bagnols), ☎ 04 66 79 81 75 ; ambulances du Vieux-Pont (Pont-Saint-Esprit), ☎ 04 66 39 40 50 ; Gas (Cavillargues), ☎ 04 66 82 00 49 ; Roman (Cornillon et Goudargues), ☎ 04 66 82 29 93.
Laudun-l'Ardoise : Canillos (Laudun), ☎ 04 66 79 44 69.
Roquemaure : Duciel, ☎ 04 66 82 85 66 ; Tillier, ☎ 04 66 82 82 48.
Villeneuve-lès-Avignon : Tillier, ☎ 04 90 25 53 58 ; Ricard Paul, ☎ 04 66 25 42 32.
Les Angles : ambulances Taxi la Chartreuse, ☎ 04 90 25 55 44.